

Réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 7 décembre 2016

Présents : Mesdames Arlette BERGER - Marie-Hélène DUSSUC - Marion LOPEZ -Mélania MARCHAND - Madame Pascale PERNET - Nelly TROUVEL - Martine VERNOUX
Messieurs -René ARNOUX - Daniel BELLOUZE - Rémi MICHEL. Jean Guy MOREL
Absents excusés : Jean-Marc ANCIAN-Frédéric CRAUSAZ
Absents : David LACREPINIÈRE-- Éric SEBILLE
Procuration : Jean-Marc Ancian pour Jean-Guy Morel

Validation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2016.

Secrétaire de séance :René ARNOUX.

Demande d'ajouts acceptés à l'unanimité :

- PROPOSITION DE RESTAURATION D'ARCHIVES
- AVENANT POUR ANTENNE SUPPLEMENTAIRE DE RESEAU D'EVACUATION DES EAUX -
- PLUVIALES TREBOYANT

ANALYSE DES OFFRES INFORMATIQUES

Madame le Maire rappelle que les stations légères installées précédemment ne conviennent pas à l'utilisation qui en est faite par la mairie. Notamment l'impossibilité de lire les CD envoyés par les différents services des autres collectivités, lire Publisher et imprimer les photos. Il convient donc de changer le matériel informatique.

Les offres CERIG et REX ROTARY ont été étudiées, antivirus et frais annuels compris. CERIG présente l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre de CERIG qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile pour sa mise en œuvre
- **PRECISE** que les crédits ont été inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré,

RESTRUCTURATION MAIRIE / AGENCE POSTALE. AVENANTS AU MARCHE INITIAL

Madame le Maire rappelle que par délibération du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché aux Entreprises suivantes qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

LOT	ENTREPRISE	OPTIONS RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 - Démolitions- Extérieurs	CHABOT	NON RETENUE	10 334.60 €	12 401.52 €

Lot 2 – Menuiseries Aluminium	PROD'ALU	Dépose des 2 ensembles vitrés extérieurs, plus-value pour motorisation des rideaux, « casquette » sur entrée salle du Conseil	19 210.50 € <u>3 292.00 €</u> 22 502.50 €	23 052.60 € <u>3 950.40 €</u> 27 003.00 €
Lot 3 – Menuiseries Bois	ABEMA	Meuble bas contre mur	7 104.00 € <u>2 370.00 €</u> 9 474.00 €	8 524.80 € <u>2 844.00 €</u> 11 368.80 €
Lot 4 – Plâtrerie-Faux Plafonds-Peintures	CHARDEYRON	Sans objet	15 572.30 €	18 686.76 €
Lot 5 – Carrelages – Faïences	CARRELAGES DU HAUT BUGEY	Sans objet	5 505.70 €	6 606.84 €
Lot 6 – Plomberie – Sanitaires	GONCET	Sans objet	3 556.50 €	4 267.80 €
Lot 7 – Electricité – Courants Faibles	BM ÉLECTRICITÉ	Support et écran vidéo projecteur, alimentation rideaux + vidéo projecteur	13 939.55 € <u>2 488.45 €</u> 16 428.00 €	16 727.46 € <u>2 986.14 €</u> 19 713.60 €
TOTAL HT Base + Options			83 373.60 €	100 048.32 €

Le Conseil Municipal a, dans le même temps, autorisé Madame le Maire à signer les marchés et les tous les actes contractuels afférents à ce dossier, avec les entreprises ci-dessus désignées pour un montant total de :**83 373.60 € HT soit 100 048.32 € TTC ;**

Madame le Maire présente :

- L'avenant n° 01 au marché de l'Entreprise CHABOD, lot 1 Démolition / extérieurs, qui compte tenu des plus-values et moins-values aboutit à un solde de +281.50 € TTC.
- L'avenant n°01 au marché de l'entreprise PROD'ALU 01, lot 2 Menuiseries aluminium, qui compte tenu des plus-values et moins-values aboutit à un solde de -499.80 € TTC.
- L'avenant n°01 au marché de l'entreprise ABEMA, lot 3 Menuiseries Bois, qui compte tenu des plus-values et moins-values aboutit à un solde de +702 € TTC
- L'avenant n°01 au marché de l'entreprise CHARDEYRON, lot 4 Plâtrerie Isolation, qui compte tenu des plus-values et moins-values aboutit à un solde de +1085.08 €
- L'avenant n°01 au marché de l'entreprise Carrelage du Haut-Bugey, lot 5 Carrelages faïences, qui compte tenu des plus-values et moins-values aboutit à un solde de +79,20 €.
- L'avenant n°01 au marché de l'entreprise GONCET S.A.S, lot 6 Plomberie Sanitaire qui compte tenu des plus-values et moins-values aboutit à un solde de + 1106.40 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ensemble des avenants concernant le marché « Restructuration de la mairie avec intégration d'une agence postale ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

Ainsi fait et délibéré,

FIXATION PRIX DE VENTE EAU ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs à appliquer pour l'eau et l'assainissement pour la période du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

Madame le Maire rappelle que le budget M49 EAU/ASSAINISSEMENT est assujetti à la TVA, dont les taux sont les suivants :

- Taux TVA pour l'eau : 5.5 %
- Taux TVA pour l'assainissement : 10 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE**, pour l'année 2017 de maintenir les tarifs 2016 à savoir :

✓ **POUR L'EAU :**

- . Droit fixe : 23.69 € HT
- . Prix au m³ : 0.57 € HT

Location des compteurs d'eau :

- . 15 mm : 9.13 € HT
- . 20 mm : 12.39 € HT
- . 25 mm : 20.26 € HT
- . 30 mm : 24.83 € HT
- . 40 mm : 34.63 € HT
- . 60 mm : 183.16 € HT

✓ **POUR L'ASSAINISSEMENT :**

- . Droit fixe : 21.36 € HT
- . Prix au m³ : 0.50 € HT

- **MAINTIEN** la suppression du forfait de 7m³ par bête de plus de 24 mois, appliquée pour l'assainissement aux agriculteurs ;

- **PRÉCISE** que ces recettes seront inscrites au Budget 2017 EAU / ASSAINISSEMENT M49.

Ainsi fait et délibéré,

DÉCISION MODIFICATIVE N° 03 – M14

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réajuster les crédits pour cette fin d'exercice et propose les écritures modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT – BUDGET M14 :

COMPTES/LIBELLES	DÉPENSES		RECETTES	
	<i>En diminution</i>	<i>En augmentation</i>	<i>En diminution</i>	<i>En augmentation</i>
2315 - OP 162 Voiries	- 21 000,00 €			
2188 - OP 116 Mairie		703,00 €		
2184 – OP 116 Mairie		300,00 €		
2183 – op 116 Mairie		3 997,00 €		
2313 – op 163 Restructuration mairie / agence postale		16 000,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les écritures comptables modificatives ci-dessus.

Etat au 06/12/2016

Budget général

- Fonctionnement

Recettes : 62.69 % de réalisation.

Dépenses : 56.52% de réalisation.

- Investissement

Recettes : 28.63% de réalisation.

Dépenses : 43,82% de réalisation.

Budget eau Assainissement

- Fonctionnement

Recettes : 47,80% de réalisation.

Dépenses: 55,55% de réalisation.

- Investissement

Recettes : 14,25% de réalisation.

Dépenses: 15,77% de réalisation.

DROIT DE PREEMPTION

- 455 AB 148/149/152 vendeur BERCHET acheteur COTTET
Le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption ;

- AB 74/75 vendeur GUELORGET acheteur SCI LASKA/DESCHAMP
Le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption ;

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

En préambule, le Maire présente la situation du personnel.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante 27 juin 2016,

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 27 Juin 2016 portant création d'un emploi de « Secrétaire Comptable » contractuel, pour une durée hebdomadaire de 35H00

Compte tenu des perspectives d'organisation des personnels administratifs à court et long terme, Madame le Maire propose de pérenniser cet emploi à compter du 4 Janvier 2017. En effet, ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel sur un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe – En raison de sa prochaine stagiairisation, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de créer un emploi de « secrétaire comptable » à raison de 35 heures hebdomadaires, sur le grade de Adjoint Administratif ;

- **DÉCIDE** de supprimer le poste de « secrétaire comptable » à raison de 35 heures hebdomadaires, sur le grade de Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du **04 janvier 2017**.

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré,

CHARTRE DE PRINCIPE GUIDANT LA DEMARCHE DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU /ASSAINISSEMENT A LA CCHB

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement qui interviendront le 1er janvier 2018, les élus de la CCHB vont étudier, définir et choisir les orientations de la politique de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du territoire du Haut Bugéy.

La charte de principes guidant la démarche de transfert de compétences eau/assainissement à la CCHB fixe la méthode pour orienter l'esprit et les actions de la démarche.

Le conseil communautaire a adopté cette charte le 12 octobre dernier.

Lecture est faite de la charte qui est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la charte de principes guidant le transfert de compétences eau/assainissement qui fixe la méthode pour orienter l'esprit et les actions de la démarche.

Ainsi fait et délibéré,

FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES MEMBRES DE LA CCHB

Madame le Maire rappelle que le fonds de concours pour la réalisation d'une voie piétonne-cyclistes reliant la ZAC à l'entrée de la commune a été accordé par la CCHB.
Il s'élève à 20 % du montant des travaux HT soit 7357.90 €.

Une convention d'attribution du fonds de concours doit être établie pour percevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.
- **PRECISE** que cette recette sera inscrite au budget communal.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré,

PROPOSITION DE RESTAURATION DES ARCHIVES

Les services de contrôle scientifique et technique de l'Etat ont contrôlé l'inventaire des archives de la commune, et, après examen, il apparaît que certains documents doivent être reliés et /ou restaurés.

Les différentes cotes qui nous ont été transmises et les services de Monsieur Le Préfet nous conseillent de sauvegarder nos archives en étalant le plan de sauvegarde sur plusieurs années et de bénéficier du dispositif d'aide à la restauration des archives communales instauré par le département de l'Ain pour les documents centenaires.

Il convient pour décider de faire restaurer les archives communales centenaires, de faire établir un devis par des ateliers dont une liste a été établie par les archives départementales pour nous guider.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** qu'il convient de demander un devis,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,

Ainsi fait et délibéré,

AVENANT POUR LA CREATION D'UNE ANTENNE SUPPLEMENTAIRE DE RESEAU D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Madame le Maire rappelle

La délibération du 8 juillet 2015 qui :

- Approuvait l'opération de réhabilitation des réseaux Chemin de Trébovant,
- Arrêtait l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 200.000 € HT,
- Autorisait le Maire à lancer la procédure et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorisait le Maire à mobiliser les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché.

La délibération du 27 juin 2016 qui :

- Adoptait l'avenant n° 01 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement et pose de fourreau pour réseau sec sur la Commune de Nurieux-Volognat d'un montant de 76.36 € HT et portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 11 481.36 €.

- Autorisait Madame le Maire à signer le présent avenant.

- Autorisait Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

La délibération du 27 juillet 2016 qui :

- Décidait d'attribuer le marché aux Entreprises suivantes qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 – Création/Réhabilitation de réseaux par terrassement	SAS DUMAS TP	154 664.00 €	185 596.80 €
Lot 2 – Réhabilitation de réseaux par techniques sans tranchées	M3R	10 974.00 €	13 168.80 €

- Autorisait Madame le Maire à signer les marchés et les tous les actes contractuels afférents à ce dossier, avec les entreprises ci-dessus désignées pour un montant total de : **165 638.00 € HT soit 198 765.60 € TTC** ;

- Indiquait que les crédits nécessaires étaient inscrits au Budget Primitif 2016.

Au cours des travaux, il s'est avéré qu'une antenne supplémentaire d'évacuation des eaux pluviales devait être créée. Cette antenne n'avait pas été chiffrée.

Le chiffrage présenté par SAS DUMAS TP, de la création de l'antenne supplémentaire de réseau d'évacuation des eaux pluviales s'établit à 5856,05 € HT soit 7027, 26 € TTC pour la suppression de l'exécutoire sur la parcelle 213.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant pour la création de l'antenne supplémentaire de réseau d'évacuation des eaux pluviales concernant le marché « Création/Réhabilitation de réseaux par terrassement »

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant

Ainsi fait et délibéré,

NOUVEL APPEL D'OFFRES / LOT 2 / REHABILITATION DE RESEAUX PAR TECHNIQUES SANS TRANCHEES
--

Madame le Maire informe que pour le lot 2 Réhabilitation de réseaux par techniques sans tranchées, M3R a été mis en demeure et un nouvel appel d'offres a été lancé. Deux entreprises ont répondu.

L'entreprise CIERA analyse les offres.

DIVERS

- Demande d'emprunt de listes nominatives de recensement de la population de MORNAY de 1831 à 1881.
- Compte rendu du Conseil Communautaire du 12 octobre 2016.
- La CCHB limite les sacs de collecte ordures ménagères pour 2017, qui sera la dernière année de dotation et lance la conteneurisation complète du territoire dès 2017.
- Révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Ain
- Analyses d'eau :
Chez Station conforme sauf plomb total 1er jet.
Chez Mr PONCET MORNAY conforme.
Chez Mr THIVEUX NURIEUX conforme.
- Repas des aînés le samedi 10 décembre à 11h30.
- Trophées des maires de l'AIN, trophée de l'insolite pour la réalisation du TAMTAM sur le rond-point remis à LAGNIEU le vendredi 09 décembre à 18h.
- Remerciements de Mesdames MASSONNET, Cindy ESCANDE, Evelyne TRODET, Monsieur Roger GARROUY, Madame et Monsieur Georges et Eliane GONNEISSIAT, de la Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie,
- Invitation de SEP, le 8 janvier à 14h30 Pascale PERNET représente la commune.
Réunion publique EVP COLAS le mercredi 11 janvier 2016 à 18h30 salle des fêtes de Nurieux-Volognat.
- Nouveau plan Vigipirate et adaptation posture Vigipirate départementale.
- Invitation de l'école pour le lundi 13 février à 17h afin de trouver un nom à l'école. Il est proposé de demandé un report pour 17h30.
- Question sur l'avancée du PLU.

Le cabinet a transmis ses réponses aux diverses interrogations de l'Etat et de la chambre d'agriculture qui sont actuellement étudiées à la CCHB avant transmission.

- Demande concernant une route à refaire à Volognat : certaines routes sont en mauvais état, un plan de réfection avec priorisation sera effectué.
- Rappel concernant l'interdiction des bouteilles de gaz à la salle des fêtes.